



Le vendredi 29 octobre 2021 à Chambéry,

Objet : Appel à cotisation 2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, il y a eu du changement dans l'association cette année. Suite à la démission de Michel Grambert de la présidence, j'assume cette fonction depuis le Conseil d'Administration du 3 juin dernier. Nous avons eu l'occasion d'échanger lors de l'assemblée générale en septembre.

C'est lors de cette assemblée générale que le montant 2021 de la cotisation a pu être fixé. Nous avons fait le choix de la maintenir pour cette année à 200€ pour l'ensemble des adhérents.

Vous en avez certainement conscience, mais c'est en partie grâce à ces adhésions que l'association est en mesure d'assurer sa mission. Dans sa recherche de financements, et notamment de subventions publiques, la possibilité de présenter une part d'autofinancement issue des cotisations des membres est un atout non négligeable pour développer des programmes d'actions à la hauteur des attentes de la filière et des acteurs de Bois des Alpes, capables de répondre aux besoins des consommateurs, actuels et futurs, de bois certifié alpin.

C'est par votre participation volontaire à la vie de l'association que Bois des Alpes est notre démarche commune à la valorisation dans la construction des bois alpins, et nous vous en remercions.

Pour concrétiser un peu plus cet engagement, voici quelques avancées non exhaustives de 2021 que rendent possibles les cotisations récoltées auprès des membres :

- Publication des FDES Bois des Alpes, qui seront les plus performantes de la base de données sur le matériau bois, et on l'espère tous matériaux confondus,
- Les Matinales et leurs suites, avec notamment une gamme standard de sciages permettant sous peu la réalisation de lamellé-collé et de bois d'ossature sur stock ;
- Augmentation de la demande en volume de bois certifié sur un plus grand nombre de projets

L'association Bois des Alpes espère pouvoir compter sur votre soutien renouvelé, et votre participation à ses instances dirigeantes, car, et cela vaut la peine d'être répété : cette marque et cette démarche sont les vôtres. Nous vous invitons à vous en emparer, et à mener ce travail ensemble, pour que l'utilisation de bois alpin dans la construction alpine devienne la norme.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Patricia Morhet-Richaud

Présidente

www.boisdesalpes.net

Association Bois des Alpes

N° SIRET 50869349600020

La Ruche - 256, rue de la République

73 000 CHAMBERY | T. 04 79 96 14 67